

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Mesures exceptionnelles

Saint-Augustin-de-Desmaures, le 17 mars 2020 — La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures informe la population de nouvelles mesures exceptionnelles en cette période de pandémie COVID-19.

Report du prochain versement des taxes municipales

Le conseil municipal a pris la décision de reporter le deuxième versement des taxes municipales, prévu le 24 avril prochain, au 16 octobre 2020. Rappelons que Saint-Augustin-de-Desmaures permet le paiement du compte de taxes en quatre versements égaux sans intérêt. Cette mesure, annoncée à l'occasion de la séance du conseil du 17 mars 2020, a pour conséquence de laisser plus de liquidités à court terme dans les poches des contribuables en étalant les paiements sur une plus longue période. La Ville souhaite aider les citoyens et entreprises en cette période difficile pour tous. Ainsi, les prochains versements devront être effectués aux dates suivantes: le 26 juin, le 28 août et le 16 octobre 2020.

Collecte de sang d'Héma Québec – Complexe sportif

Par ailleurs, afin de répondre à l'appel lancé par le premier ministre du Québec M. François Legault, la Ville ouvre exceptionnellement son Complexe sportif multifonctionnel afin qu'Héma-Québec puisse y tenir une collecte de sang. Il s'agit d'une mesure d'exception puisque tous les bâtiments municipaux sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre. La population est donc invitée à venir donner du sang le 24 mars prochain, de 14 h à 20 h, au complexe sportif, situé au 230, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures. Héma-Québec veillera évidemment à la mise en œuvre et au respect des normes et procédures appropriées dans les circonstances. Pour toute information contactez Héma-Québec : 1 888 666-HEMA ou hema-quebec.qc.ca.

Référendum – Lac Nord

Jusqu'à nouvel ordre, la tenue du référendum prévu les 22 mars (vote par anticipation) et 29 mars (vote) concernant le *Règlement n° 2019-608 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin* est maintenu. Cette décision appartient exclusivement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Il est possible que d'ici le 22 mars le MAMH modifie le processus. Vous serez avisés de tout changement, s'il y a lieu, dans les plus brefs délais via les différents médias de la Ville, soit les alertes citoyennes, la page Facebook (@VSADofficiel) et la section spéciale COVID-19 de notre site Internet <https://vsad.ca/covid-19>.

Rappel

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures maintiendra en tout temps ses services essentiels comme les collectes des matières résiduelles, l'accès à l'eau potable, le déneigement et les services d'urgence. Elle rappelle à ses citoyens, la fermeture de ses installations au public et les invite à utiliser les services en ligne et à adresser leurs questions par courriel (info@vsad.ca) ou par téléphone au 418 878-2955. Les séances du conseil sont webdiffusées en direct via la page Facebook @VSADofficiel.

Notons que la Ville a pris la décision vendredi dernier, de fermer jusqu'à nouvel ordre ses installations de loisirs. Toutes les activités sont, par conséquent, suspendues.

Rappelons que la Ville suit les recommandations gouvernementales, les directives de la Direction régionale de la santé publique de la Capitale-Nationale et est en contact quotidien avec le bureau de la sécurité civile de la Ville de Québec.

Si un citoyen présente des symptômes associés à la COVID-19, il doit joindre le 1 877 644-4545. Pour en savoir plus, consultez le www.vsad.ca/covid-19.